des Princes & c. Septemb. 1717. 161 Il me semble que dans cette piece où l'Autheur s'est atrache à louer la justice , l'inte fur cette griré, la grandeur d'ame, la sagesse, & la pru Ods. dence de ce Magistrat, il auroit pû se dispenfer d'y placer les Richelieu & les Colbert, comme il a fait daes la cinquieme Strophe, ce pararelle ne me paroit pas juste; ces Ministres n'ont été que trop grands & trop habiles, mais la Nation n'a pas lieu de se louer cout-afait d'eux, & s'ils ont protegé les Sçavans & fait fleurir les sciences, leurs interêts & leurs vanitez, y trouvoient leur compte, puis qu'ils aimoient à être flatez, à voir publier leurs bienfaits, & vouloient par ce moyen détourner les yeux du public de dessus leur conduite : ce qui doit être bien oppolé au caractere de Mr. d'Aguesseaus'il est tel qu'on nous le dépeint, qui bienloin d'aimer & de souffrit la flaterie, ne cherira que les veritables feavans, tâchera de dissiper la cohue de ces indignes Adulteurs qui croassent perpetuellement à la porte des Grands, & écouffera ce moustre (la flaterie) qui semble en effet avoir pris naissance sous le m'nistere de ces deux Ministres, & qui a regné jusques ici avec tant de futeur; on en a que trop resenti les funestes effets. Je renvoye les connoisseurs, à l'histoire de ces derniers tems, pour sçavoir si ma restexion est rufte,

IV. Dans le Journal précedent le donnai un détail le plus exacte qu'il me fut possible, de ce qui s'é oir passé au su et du differend entre Mrs. les Princesdu Sang & les Princes l'égitimés, susqu'à la décision de cette grande affaire, on pourra y avoir recours en cas de besoin pag: 94. 6 148. ce n'eit que pour m'acquitter de